

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL



PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL DE LA VILLE DE TALENCE RÉACTUALISATION 2018-2021

SOMMAIRE

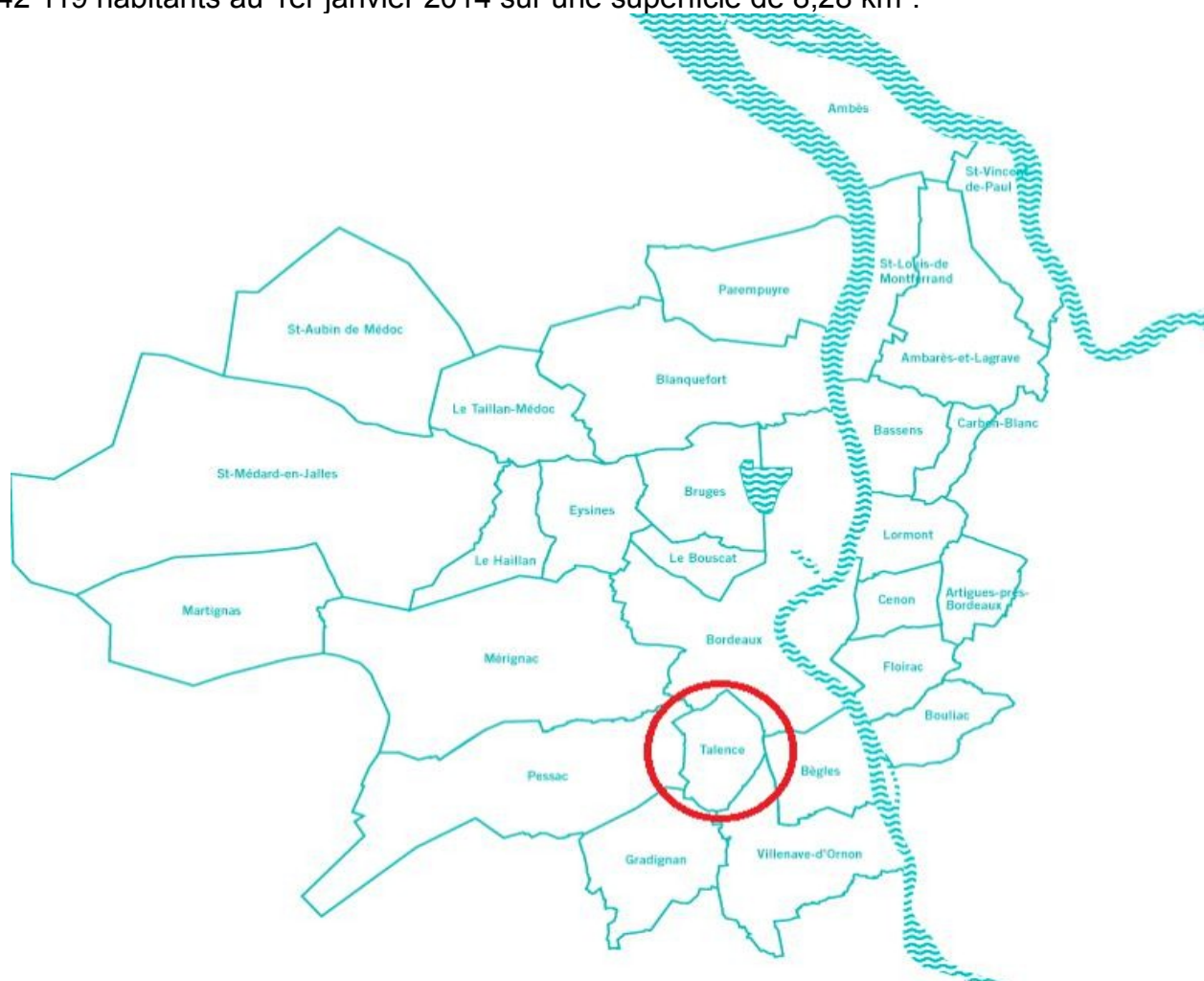
- 1 - Périmètre et public du PEDT/Plan mercredi**
- 2 - Contexte Territorial**
- 3 - Objectifs du PEDT/Plan Mercredi**
- 4 - Le Projet réactualisé/Plan Mercredi**
- 5 - Coordination, pilotage, évaluation**
- 6 - Annexes**

PREAMBULE

Le projet Éducatif Territorial pour la Commune de Talence a été élaboré en 2014. Le passage à une organisation scolaire de 4 jours de classe à compter de septembre 2018 nécessite de réadapter et réactualiser le PEDT en s'appuyant sur le nouveau cadre réglementaire et les préconisations du Plan Mercredi.

Ce document a donc pour objet de présenter un nouveau PEDT /plan Mercredi sur la base de la réactualisation du PEDT reconduit en 2017 en incluant les évolutions induites par le changement d'organisation scolaire notamment pour le mercredi.

Ville de la Communauté Urbaine de Bordeaux, Talence, compte une population totale de 42 119 habitants au 1er janvier 2014 sur une superficie de 8,28 km².



La CUB. Talence, située au sud de Bordeaux (2 km).

De par sa situation géographique, et malgré un territoire réduit, la commune de Talence bénéficie d'une dynamique de peuplement avec un accroissement régulier de sa population. On peut souligner également que sa population est plus jeune que celle de l'agglomération bordelaise.

Talence se caractérise aussi par la présence de l'Université et de nombreux établissements d'enseignement supérieur sur son territoire.

La Ville de Talence compte aussi un quartier prioritaire Politique de la Ville actuellement en opération de restructuration urbaine. Situé au sud de la ville, ce territoire recouvre 3 groupes scolaires et une école maternelle. Des actions spécifiques y sont déployées dans le cadre du Contrat de Cohésion Sociale et Urbaine ainsi du programme de réussite éducative.

1 - PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT/PLAN MERCREDI

Territoire concerné Ville de Talence
 Public concerné Enfants de 3 - 11 ans scolarisés dans les écoles publiques
 Périodes concernées temps périscolaire, avant et après la classe, Mercredi, vacances scolaires

Nombre d'enfants potentiellement concernés par le PEDT **2 718**
 septembre 2018

dont enfants scolarisés en école maternelle1 060

dont enfants scolarisés en école élémentaire 1 658

Nombre d'établissements d'enseignements concernés.....18

écoles maternelles.....10

écoles élémentaires.....8

actualiser tableau

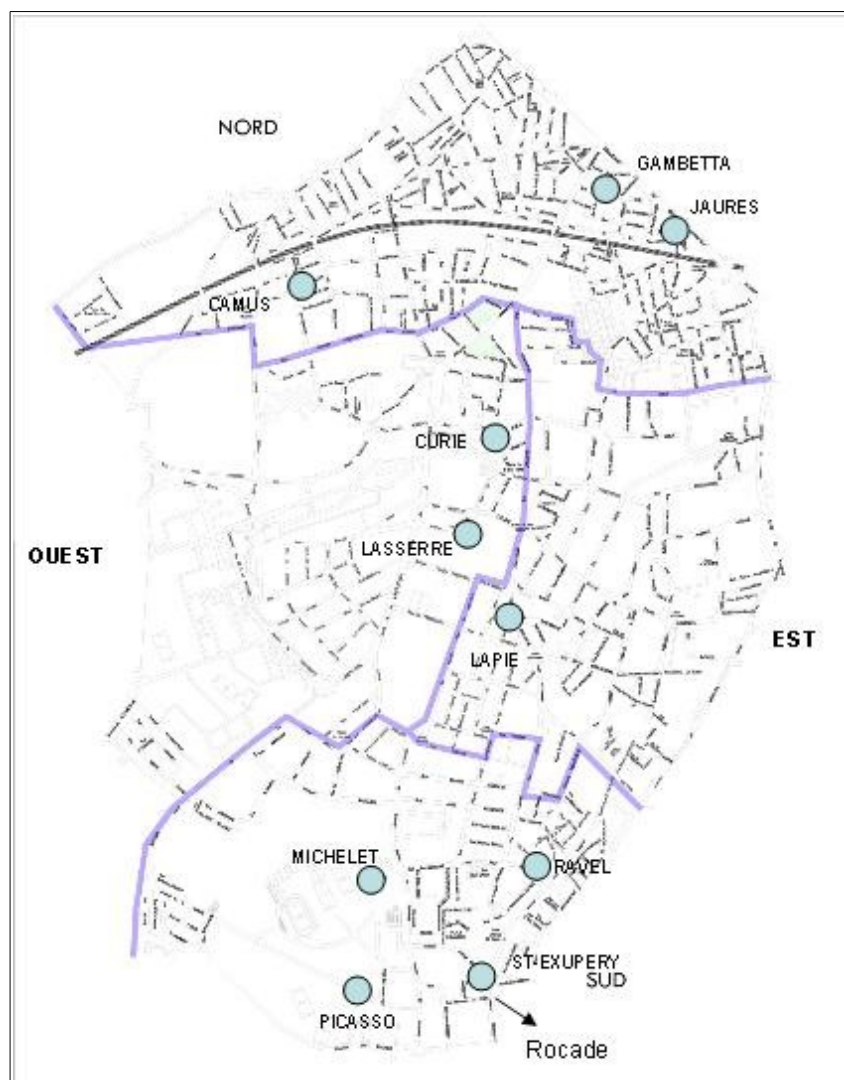
GRUPE SCOLAIRE	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE	TOTAL
Albert CAMUS	107	174	281
Léon GAMBETTA	136	249	385
Joliot CURIE	164	289	453
Georges LASSERRE	158	274	432
Paul LAPIE	132	234	366
Jules MICHELET	101	180	281
Maurice RAVEL	71	130	201
ST EXUPERY	73	128	201
Jean JAURES	80		80
Pablo PICASSO	38		38
TOTAL	1060	1658	2718

L'école élémentaire Maurice Ravel comprend une Classe Unité localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) pour les élèves en situation de handicap qui accueille une douzaine d'élèves.

Il est à souligner que, depuis plusieurs années, la commune enregistre une augmentation significative des effectifs scolaire. Il est à noter que cette dynamique se concentre sur le Nord de la commune.

Il convient également de préciser que 2 écoles privées sont situées sur le territoire communal.

Plan des écoles publiques maternelles et élémentaires de Talence



2 – CONTEXTE TERRITORIAL

Le PEDT 2014 a été élaboré en s'appuyant notamment sur un état des lieux et un diagnostic du territoire. Il s'est développé autour de la réorganisation des temps périscolaires induite par un passage à une semaine scolaire de 4,5 jours en septembre 2014.

La structure décrite ci dessous est celle des 4 années du PEDT 2014 et en vigueur jusqu'à juin 2018. Elle a fait l'objet d'une évaluation fin juin 2017.

A – AVANT LE RETOUR A UNE SEMAINE SCOLAIRE DE 4 JOURS

En 2014, la réforme des rythmes scolaires, en modifiant la répartition du temps scolaire est venue réinterroger les temps périscolaires et extra scolaires et donc les activités existantes sur ces périodes.

En outre, elle a également invité les acteurs à réexaminer les articulations entre les différents temps de l'enfant et la cohérence éducative des différentes propositions.

La Ville, a alors mobilisé les acteurs afin de construire un projet d'organisation du temps scolaire et un projet éducatif pour les temps périscolaires et extra scolaires afférents.

Celui ci a été mis en œuvre sur 4 années scolaires, a été renouvelé en juin 2017 et a fait l'objet d'une évaluation globale en juin 2017.

DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES : avant et après l'école

La Ville de Talence propose depuis plusieurs années un service d'accueil périscolaire dans l'ensemble des écoles. Les enfants sont ainsi accueillis avant et après l'école et des équipes d'animateurs qualifiés leur proposent des activités dans le cadre de projets pédagogiques construits sur les axes définis par le projet éducatif des accueils.

A partir de 2014, les temps périscolaires ont été enrichi de nouvelles propositions périscolaires. Celles-ci se sont déroulées 3 jours par semaine dès la sortie de classes.

Les TAPageurs, puisque c'est ainsi qu'ils se nommaient, prenaient des enfants en charge après la classe. Ils avaient pour projet d'instaurer un temps de détente et de plaisir faisant l'objet d'un projet pédagogique particulier afin que les activités éducatives y soient abordées de manière ludique. Les activités proposées tenaient compte des spécificités, des âges, notamment avec une attention accrue envers les plus jeunes (les maternelles).

Pour les enfants de maternelle

La prise d'un goûter était organisée dès la fin de la classe avant le début des activités. C'est donc autour de ce goûter, organisé autour du rythme de l'enfant que se déployaient les premières 45 minutes de temps périscolaires. Une attention particulière a été apportée aux transitions pour amener les enfants vers un temps de détente, en fin de journée avant le retour à la maison.

Après le goûter, différentes activités étaient proposées aux enfants. L'organisation devait faciliter la libre adhésion et respecter le rythme et le besoin des enfants. Installées dans un espace convivial, propice aux différents besoins des enfants (jeu, discussion, repos, rêverie, retrait...), les propositions devaient permettre des échanges et de la coopération entre les enfants autour de petits pôles d'activités variés.

Pour les enfants de l'élémentaire, les propositions d'activités s'organisaient autour de 3 axes :

- **«Je découvre et j'expérimente»** : les enfants y retrouvaient des activités culturelles, manuelles, scientifiques mais aussi sportives. L'activité proposée se trouvait au centre de l'atelier.
- **«Je fais et je pratique avec les autres»** : l'activité était un support et l'accent était mis sur les échanges, la coopération, la participation, la construction ensemble. On retrouvait ici des activités manuelles, sportives, artistiques mais aussi des activités de type jeu de société coopératif. En d'autres termes, on travaillait sur la capacité de socialisation de l'enfant. Des projets thématiques pouvaient être développés à l'initiative des enfants.
- **«Je joue, je rêve, je peux ne rien faire»** : Cet axe se déclinait autour d'espaces propices au calme, avec un accompagnement particulier favorisant la détente.

Sous forme de cycles variables, les enfants étaient amenés à des découvertes autour de 8 thématiques :

- **Planète Zen** : Apprendre à se détendre, à se poser, à s'écouter, à respirer...
- **Planète qui bouge** : Bouger son corps de toutes les manières pour le sentir vivre, pour se défouler, pour jouer avec les copains copines...
- **Planète vivre ensemble** : Et si on parlait des choses sérieuses qui intéressent les enfants... Comment on se parle, comment on s'écoute, on se respecte, qu'est-ce que c'est être amoureux, l'amitié, qu'est ce qu'on fera quand on sera grand ? Comment vivent les autres enfants dans le monde, quelles sont leurs habitudes ?
- **Planète sciences** : S'amuser avec les sciences, manipuler, découvrir, pratiquer, faire des expériences pour comprendre
- **Planète nature** : Faire connaître aux enfants ce qui existe autour de chez eux, la ville et la nature, des contes, des histoires de la nature, les fruits, les légumes, les fleurs, les herbiers, les oiseaux, le vent, entendre, écouter, voir...
- **Planète sport** : Découvrir dans le plaisir une discipline sportive
- **Planète mon quotidien** : Où comment mieux comprendre son environnement (les animaux domestiques, les dangers de la maison...)
- **Planète artistes** : Création musicale de texte, fabrication d'instruments de musique, création de pièces de théâtre, découvrir mille et une façons de dessiner, danser, chanter, peindre... S'exprimer, faire des mini reportages photo, créer une vidéo...

Ces activités donnaient ainsi l'occasion à des enfants de pouvoir bénéficier de pratiques qu'ils n'avaient pas habituellement, en dehors de toute notion d'enseignement telle que dispensée dans le cadre scolaire.

Avec l'insertion de ces nouveaux temps d'accueils, le soir, après la classe, l'accueil périscolaire a adapté son projet pour, encore plus qu'avant, proposer aux enfants un temps de pause, de détente, organisé avec l'installation d'espaces permettant aux enfants de vivre à leur rythme et de participer à des activités légères ne nécessitant pas d'inscription ni de suivi.

L'accueil périscolaire après les Tapageurs était donc déployé autour des postulats suivants :

- La libre adhésion : aucune activité n'est imposée, l'enfant a la liberté de faire ou de ne pas faire.
- L'inscription de l'action périscolaire dans un cadre ludique : les notions de loisirs, détente, de jeux et de plaisir sont des constantes.
- L'inscription de l'action périscolaire dans un cadre pédagogique mais non didactique : les TPS sont des lieux d'apprentissage et de socialisation sans vocation enseignante. L'acte éducatif consiste à susciter la curiosité, à encourager l'envie d'aller vers l'autre et à s'insérer dans le groupe.
- L'unité dans le service proposé : quel que soit l'âge et le sexe des enfants, sur l'ensemble du territoire, tout en prenant en compte les différences de cycle (maternelle, élémentaire), les APS proposent le même type de prestation.

Les accueils périscolaires (TAPageurs inclus) étaient déclarés accueils de loisirs sans hébergement auprès de la DDCS.

Modalités d'inscription et tarifs :

L'inscription au service périscolaire distinguait l'accueil du matin et du soir (APS) de celle du nouveau temps dégagé après l'école (TAPpageurs). Le service TPS accueille en priorité les familles dont les deux parents travaillent. La famille inscrit son enfant à l'accueil périscolaire du matin et/ou du soir. L'enfant peut être récupéré par la famille à tous moments.

En ce qui concerne les nouvelles activités périscolaires (45mn en maternelle et 1h en élémentaire sur 3 jours), elles étaient ouvertes à tous les enfants sans priorité. Un tarif forfaitaire mensuel et personnalisé sur la base du quotient familial CAF a été mis en place. Pour les Talençais, la participation des familles variait de 0,92 €/mois à 9,17 €/mois. (1,23€ à 12,23€ / mois en élémentaire) Cette grille tarifaire a été construite sur le même modèle que celle en vigueur pour les APS Périscolaires (tarif mensuel forfaitaire en fonction du quotient familial).

Modalités d'information aux familles

Un livret de présentation et d'information sur l'ensemble des temps périscolaires était remis aux familles lors des inscriptions scolaires.

LA PAUSE MÉRIDIANNE

En **maternelle** les enfants étaient pris en charge par les ATSEM, et les plus jeunes du 1er service de restauration sont accompagnés à la sieste, dès la fin du repas.

En **élémentaire**, des animateurs périscolaires intervenaient pour proposer des activités ludiques et de détente à ceux qui le souhaitaient. Ces activités qui accompagnaient les enfants à mieux vivre le temps particulier de l'avant et après repas étaient déclarées ACM auprès de la DDCS.

LE MERCREDI APRÈS MIDI ET LES VACANCES SCOLAIRES.

Une garderie le mercredi dès 11 h 30

Les enfants que les parents ne pouvaient pas venir chercher à la fin de l'école pouvaient bénéficier d'une garderie jusqu'à 12 h 30 le mercredi, sous la responsabilité des agents de service et des ATSEM et cela sur inscription.

Des navettes depuis les écoles vers les Accueils Collectifs de Mineurs

La Mairie a mis en place un service de bus navette vers les ACM à la fin des cours du mercredi midi. Le service était gratuit. L'ACM du Centre Social Mixité ainsi que l'activité École Multisport ne faisait pas partie de ce dispositif car ils ne proposaient pas de formule avec repas.

Les Centres de loisirs :

5 centres de loisirs, 4 associatifs soutenus financièrement par la collectivité et 1 centre de loisirs municipal accueillait les enfants le mercredi et les vacances scolaires.

Centre de loisirs municipal « les petits potes » : École G Lasserre

NOMBRE DE PLACES : 80 maternelles

Ouvert tous les mercredis après-midi avec repas

Association «Ludiloisirs », Domaine des petits rois - 1 allée des petits rois (près piscine). NOMBRE DE PLACES : 88 maternelles / 96 élémentaires = 184 enfants

Ouvert tous les mercredis avec repas et pendant les vacances scolaires.

Centre Social de Bagatelle, 323 rue Frédéric Sévène ; La Ville a mis à disposition les locaux de l'école Joliot-Curie pour l'organisation de ce centre de loisirs

NOMBRE DE PLACES : 40 maternelles / 60 élémentaires = 100 enfants

Ouvert les mercredis après-midi avec repas et toutes les vacances scolaires de 9h30 à 19h30 (sauf Noël et le mois d'Août)

Association «Mix-cité Centre Social et Culturel de Talence-Thouars», Le Dôme 221, avenue de Thouars. NOMBRE DE PLACES : 24 maternelles / 24 élémentaires = 48

Ouvert les mercredis après-midi sans repas et vacances scolaires de 7h30 à 18h30 (sauf Noël et au mois d'Août)

Association «Centre Animation Jeunesse», 84 rue Camille Pelletan.

NOMBRE DE PLACES : 30 places pour les enfants de 9-10 ans (CM2)

Ouvert les mercredis après-midi sans repas et vacances scolaires de 7 h30 à 18 h30 (sauf Noël et au mois d'Août)

Pour ces mêmes périodes, la Ville proposait dans le cadre de son projet de développement de la pratique sportive pour tous, 2 accueils spécialisés autour des animations sportives :

École multisports : le mercredi après-midi en direction des 6-11 ans : 135 places

«**Vacances sportives**» Accueil collectif de mineurs à destination des 8-16 ans sur les vacances scolaires (hors Noël) : 30 places.

DES PROPOSITIONS SPORTIVES ET ARTISTIQUES : soir et mercredi.

Sports et Activités physiques

Les 42 associations sportives qui se déploient sur le territoire et utilisent les équipements sportifs municipaux proposent aux enfants et aux jeunes de la pratique sportive de différents niveaux. Quelques associations (Gym, Judo, Acrosports, basket..) ont des propositions d'éveil pour les moins de 6 ans.

En 2018, 750 enfants de moins de 12 ans fréquentaient les clubs sportifs (Cf Annexe).

Pratiques artistiques et culturelles

Plusieurs propositions existent sur le territoire et se développent sur l'année scolaire et hors temps scolaire.

L'École Municipale de Musique et de Danse accueille les enfants dès l'âge de 4 ans en danse et 5 ans en musique pour de l'éveil. Elle offre un cursus d'apprentissage permettant de découvrir et de s'initier à la pratique chorégraphique ou musicale, seul et en groupe : éveil et initiation musical ou chorégraphique, formation musicale, enseignement spécialisé sur 29 disciplines instrumentales et 7 disciplines chorégraphiques, ateliers de pratiques collectives. 456 enfants de moins de 11 ans fréquentent l'école. Des cours sont proposés dans 5 groupes scolaires après l'école (cf Annexe).

L'association Rock et Chanson, Scène de Musiques Actuelles installée sur le quartier de Thouars développe également une école de musique, dédiée à la pratique des musiques actuelles. Elle accueille ainsi 135 enfants de moins de 12 ans.

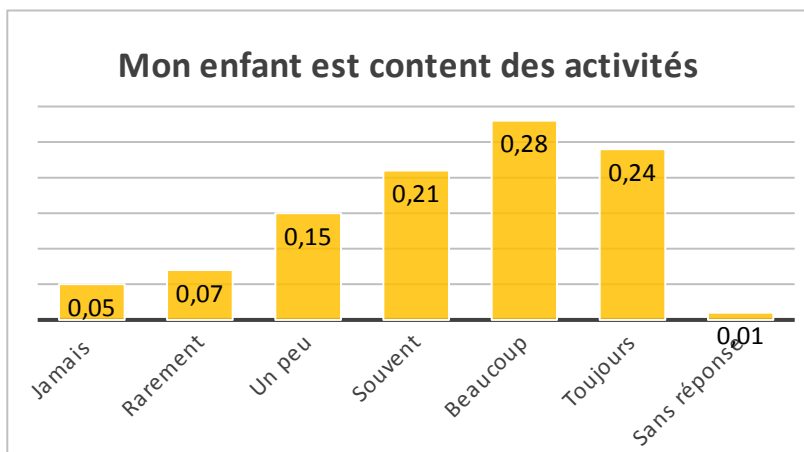
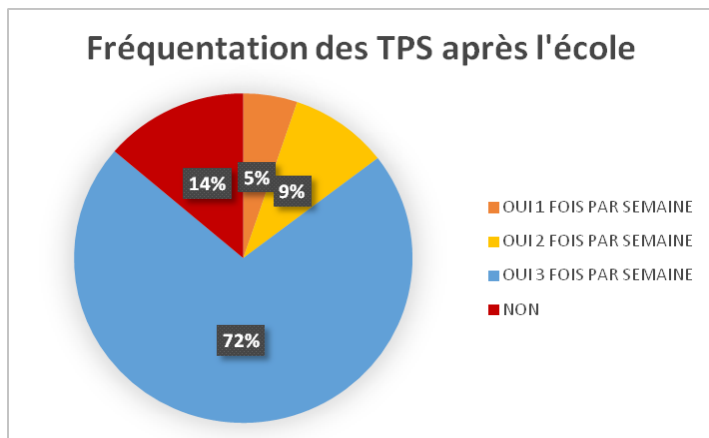
Les Ateliers du Forum, structure municipale, proposent 3 ateliers de découverte et de pratique des arts plastiques, le mercredi après-midi pour les moins de 11 ans et accueillent ainsi 40 enfants.

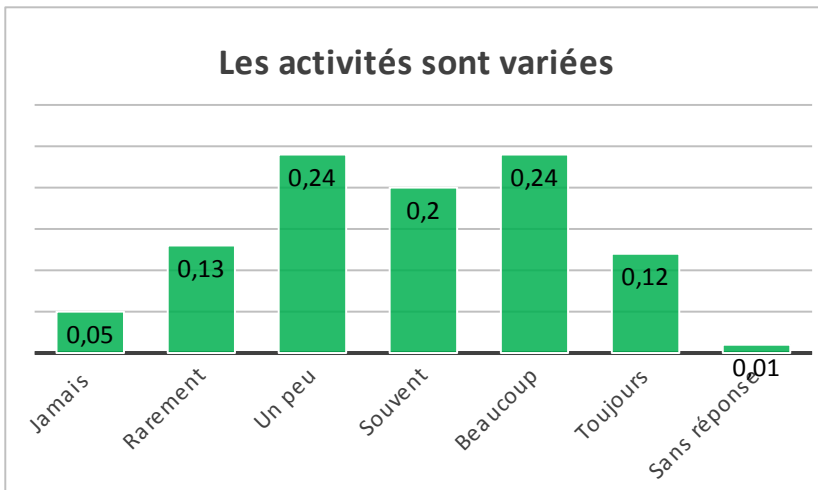
De nombreuses associations proposent des activités dans le champs culturel (à signaler notamment les arts scéniques talençais pour le théâtre).

B – ÉVALUATION DU PEDT 2014-2017 (extraits)

Le PEDT 2014 décliné sur les bases des organisations précitées a fait l'objet d'une large évaluation en juin 2017. Des éléments importants de ce travail sont repris ci dessous et ont été pris en compte par le groupe de concertation pour adapter les organisations à la nouvelle semaine scolaire.

Maternelle





Même si les petits de maternelle parlent peu des activités à leurs parents, ces derniers estiment que leurs enfants en sont contents et que les activités sont variées. Ils connaissent bien leurs enfants et évaluent par d'autres moyens leur satisfaction.

95% des parents sont satisfaits que leur enfant prenne son goûter juste après l'école.

(% portant sur les personnes ayant répondu aux questionnaires)

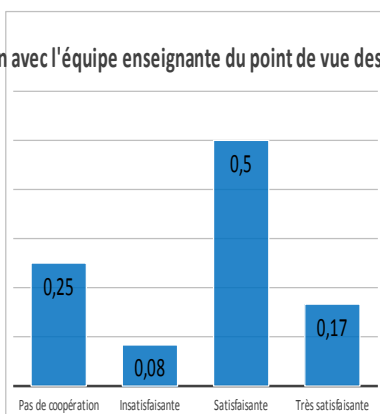
Communication entre les familles et les équipes d'animation en maternelle.

Majoritairement (75%), les parents sont informés par un membre de l'équipe d'animation et par le panneau d'affichage et 66% sont contents du niveau d'information obtenu.

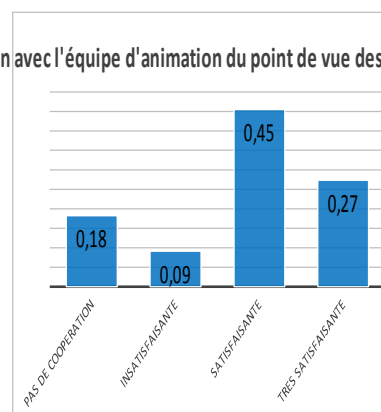
85% des parents savent à qui s'adresser lorsqu'ils ont des questions sur les temps périscolaires et ils s'adressent aux directeurs et aux animateurs. Ils sont 87% à être satisfaits du niveau d'information obtenu.

Coopération entre les équipes en maternelle

Coopération avec l'équipe enseignante du point de vue des animateurs.



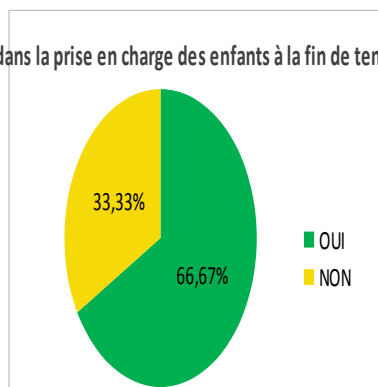
Coopération avec l'équipe d'animation du point de vue des enseignants.



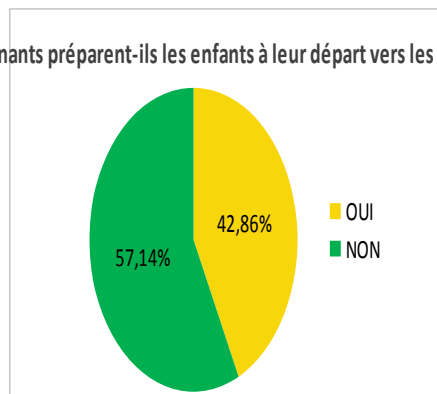
Elémentaire

Les TAPageurs

Difficultés dans la prise en charge des enfants à la fin de temps de classe



Les enseignants préparent-ils les enfants à leur départ vers les TAPageurs ?



Malgré les difficultés dans la prise en charge, les animateurs sont 80% à trouver les enfants disponibles, 10% motivés et 10% peu disponibles.

TAPageurs du point de vue des familles aux points de vue des enfants : *(% portant sur les personnes et les enfants ayant répondu aux questionnaires)*

Parmi les familles dont l'enfant fréquente les TAPageurs, 19% ont très fréquemment des retours de leur enfant sur ce qu'il fait, 41% en ont souvent et 40% en ont rarement.

18% des enfants fréquentant les TAPageurs indiquent toujours parler des activités à leurs parents, 51% de temps en temps et 28% jamais.

28% des familles pensent que leur enfant est rarement content d'aller aux TAPageurs, 41% souvent content et 32% très souvent content.

79% des enfants aiment les TAPageurs et 20% n'aiment pas.

38 % des enfants indiquent ne jamais s'ennuyer tandis que 54 % s'ennuient de temps en temps et 8 % toujours.

23% des enfants pensent que les activités proposées sont très souvent variées, 41% souvent variées et 33 % rarement variées.

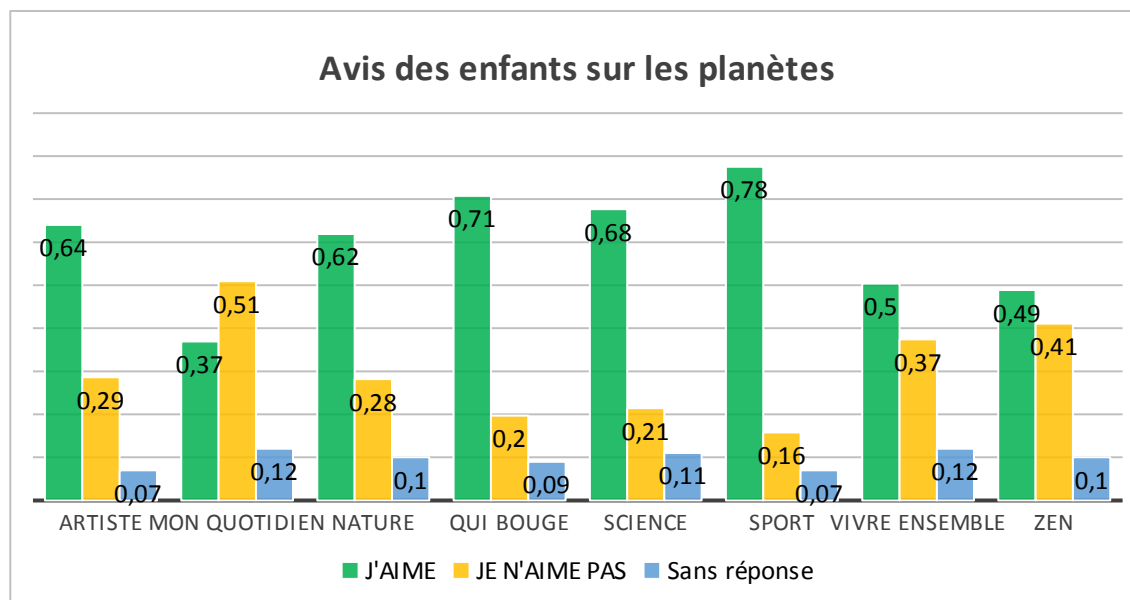
83% des enfants indiquent faire pleins d'activités différentes durant ce temps.

47% des familles pensent que leur enfant découvre des activités durant les TAPageurs. Selon les enfants, ils sont 55% à avoir découvert des activités qu'ils ne connaissaient pas. Ils sont 61% à avoir bien aimé une activité qu'ils ne voulaient pourtant pas du tout faire au début.

Activités en dehors de l'école

77% des enfants indiquent faire des activités en dehors de l'école.

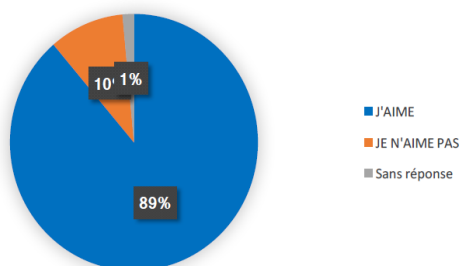
Parmi les 23% (soit 317 enfants) restant, 53 enfants pratiquent des activités uniquement grâce aux TAPageurs et 40 enfants indiquent ne faire aucune activité, ni périscolaire, ni autre.



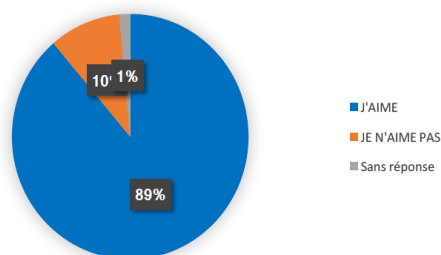
Les filles préfèrent les planètes Artistes, Qui bouge et Sport tandis que les garçons préfèrent les planètes Sport, Qui bouge et Science.

AVIS SUR L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR

Ce que je pense de l'APS du soir



Ce que je pense de l'APS du soir



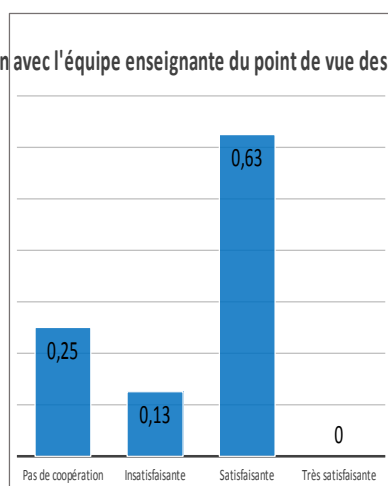
Communication entre les familles et les équipes d'animation en élémentaire.

Majoritairement (60%), les parents sont informés par un membre de l'équipe d'animation et par le panneau d'affichage et 61% sont contents du niveau d'information obtenu. A noter que 12% d'entre eux reçoivent des informations de leur enfant.

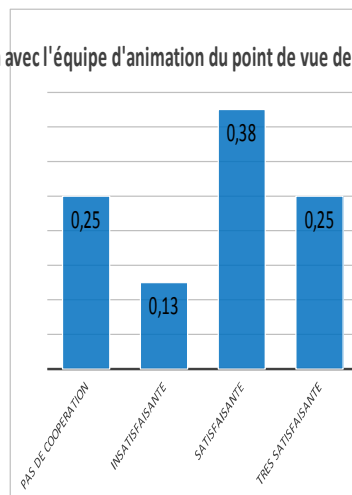
79% des parents savent à qui s'adresser lorsqu'ils ont des questions sur les temps périscolaires et ils s'adressent aux directeurs et aux animateurs. Ils sont 91% à être satisfaits du niveau d'information obtenu.

Coopération entre les équipes en élémentaire

Coopération avec l'équipe enseignante du point de vue des animateurs.



Coopération avec l'équipe d'animation du point de vue des enseignants.



C – RETOUR A UNE SEMAINE SCOLAIRE DE 4 JOURS

Suite à l'évaluation du PEDT 2014 et à la parution du décret du 27 juin 2017 offrant une possibilité de dérogation à la semaine scolaire de 4,5 jours, la Ville a souhaité, en accord avec le groupe de concertation et de suivi du projet de la réforme des rythmes scolaires, consulter l'ensemble des familles des enfants scolarisés dans le 1^{er} degré pour recueillir leur avis sur l'organisation du temps scolaire. Avec un taux de réponse très élevé, le questionnaire a fait ressortir une nette majorité d'avis favorables à une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours. Les Conseils d'écoles ont donc été saisis sur cette question et se sont prononcés pour l'organisation sur 4 jours.

Par ailleurs en lien avec l'évaluation du PEDT et, sur proposition de l'inspectrice de circonscription, les conseils d'écoles, à l'exception d'une école maternelle ont opté pour une matinée de classe plus longue (3h30), considérant ce temps plus propice aux apprentissages fondamentaux.

Plan de l'Organisation du Temps Scolaire (POTS)

	7H30-8H30	8H30-12H	12h-14h	14h616h30	16h30-18h
Lundi	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	PAUSE MÉRIDIENNE	TEMPS SCOLAIRE	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
Mardi					
Mercredi	TEMPS LIBRE				
Jeudi	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	PAUSE MÉRIDIENNE	TEMPS SCOLAIRE	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
Vendredi					

Et Groupe scolaire GAMBETTA 7H30 – 8H30 /11H30-13h30 / 16H30-18H30
 Ecole maternelle CAMUS 7H30 – 8H30 /11H30-13h30 / 16H30-18H30
 Ecole JAURES 7H30 – 9H00 /12H00-14h00 / 17H00-18H30
 Ecole PICASSO 7H30 – 8H30 /12H00-13h45 / 16H15-18H30

A partir de cette décision, un travail de réadaptation des organisations périscolaires a été engagé avec le groupe de concertation des parents d'élèves dans le cadre des orientations posées dans le PEDT.

- **Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT/Plan Mercredi**

*Un PEDT à l'œuvre depuis 4 ans et évalué récemment.

*Des instances de concertation et de suivi avec les parents, les directeurs d'école et les différents acteurs éducatifs actives et mobilisées.

* Les services de la Ville de Talence :

Une Direction Pôle Vie de la Cité regroupant les secteurs Éducation Enfance Jeunesse, Sport et Culture et un service Éducation Enfance structuré.

Des accueils périscolaires déclarés ACM auprès de la DDCS avec un fonctionnement très satisfaisants.

Un centre de loisirs maternel et des accueils spécialisés sport le mercredi après-midi.

Des propositions éducatives en matière sportives et culturelles, environnementales sur les temps scolaires et extra scolaires.

Un ensemble de services municipaux intervenant pour le fonctionnement des écoles et autour des écoles (Atsem et agents d'entretien, restauration, bâtiments, ASVP, espaces verts...).

* Des équipements sportifs et culturels :

Stade Nautique, Parc des sports et des loisirs, plusieurs salles de sports et espaces sportifs de proximité, le réseau des Médiathèques, le Forum des Arts et de la Culture, École municipale de Musique et de Danse.

* Le tissu associatif :

Des associations bien implantées sur le territoire et intervenant auprès des enfants dans les domaines de l'accueil de loisirs (4 centres de loisirs), de l'accompagnement à la scolarité, du sports, des pratiques artistiques.

* Des dispositifs actifs :

Un travail de partenariat autour des actions éducatives existe depuis plusieurs années avec le Contrat Enfance Jeunesse, le Programme de Réussite Éducative, le Contrat Urbain de réussite Éducative.

- **Réadaptation des organisations à la nouvelle organisation du temps scolaire**

Plusieurs réunions ont été menées avec le groupe de concertation pour réorganiser les temps périscolaires.

Il a été donc établi :

- La suppression des nouveaux temps institué lors de la réforme des rythmes scolaires de 2014 (Tapageurs)
- Le maintien des APS (avant et après l'école) et de la pause méridienne au même niveau qualitatif.
- La mise en place de propositions d'accueil le mercredi toute la journée, l'offre de places en terme de places devant être adaptée au mieux en fonction du besoin exprimé des familles. Il a ainsi été créé 208 places supplémentaires dans les centres de loisirs municipaux. L'implantation des centres de loisirs municipaux dans plusieurs écoles permet de desservir l'ensemble du territoire.
- Des horaires pour le mercredi en harmonie avec ceux de l'école.
- La poursuite des collaborations positives engagées précédemment entre les équipes enseignantes et équipes d'animation.
- La poursuite de la concertation et du suivi.
- L'inscription de l'ensemble du nouveau dispositif dans les orientations éducatives et objectif posées par le PEDT.

3- OBJECTIFS DU PEDT/Plan Mercredi

La réactualisation du PEDT, hormis une prise en compte nouvelle du mercredi ne nécessite pas de modification des axes et objectifs. Ainsi à l'exception de la réadaptation du 1^{er} axe, le comité de Pilotage considéré qu'il convient de maintenir les axes prioritaires et objectifs posés en 2014.

En effet, les nouvelles organisations ont été posées dans la logique de ces axes et priorités, notamment dans les propositions pour le mercredi, qui devient le point central du temps périscolaire.

LES AXES PRIORITAIRES DU PEDT

Premier axe : Organiser le temps périscolaire du mercredi en s'appuyant sur la charte qualité du plan mercredi

Deuxième axe : Maintenir la qualité éducative sur le temps périscolaire, visée depuis de nombreuses années

Troisième axe : Développer la complémentarité de l'offre éducative et favoriser les articulations dans les propositions

Quatrième axe : Ouvrir un champ d'expérimentation à de nouvelles actions éducatives concertées

La durée du PEDT/Plan mercredi est fixée à trois ans. Toutefois, les acteurs considèrent qu'à l'intérieur de cette période le dispositif proposé peut être ajusté et peut évoluer en terme de fonctionnement et d'organisation, en fonction des évaluations, des besoins et des moyens.

LES OBJECTIFS DU PEDT

- Agir au côté des parents et de l'école pour l'épanouissement et le développement de tous les enfants,
- Rechercher la complémentarité et la continuité éducative des différents temps de l'enfant,
- Prendre en compte de manière globale les différents temps de l'éducation et leurs articulations. Prendre en compte les spécificités des différents âges,
- Accompagner les enfants vers l'autonomie et la citoyenneté. Encourager la solidarité et la coopération dans leurs initiatives et leurs activités créatives,
- Mobiliser les structures et les acteurs artistiques, culturels, sportifs autour de leurs missions éducatives sur le territoire.

4 - LE PROJET RÉACTUALISE - PLAN MERCREDI

Le Projet Éducatif de Territoire-Plan mercredi se propose de prendre en compte les différents temps des enfants de 3 à 11 ans, en s'appliquant à organiser des temps entre le temps scolaire et les temps familiaux, dans un cadre éducatif propice à l'épanouissement et à la socialisation des enfants. Une attention particulière est portée à la journée du mercredi de part son rôle pivot dans l'organisation des loisirs des enfants.

Les différents temps d'accueil des enfants en dehors du temps scolaire, soit durant les accueils périscolaires, le mercredi et pendant les vacances scolaires ont pour objectifs de :

- Offrir aux enfants des temps de détente, de plaisir où doit prévaloir un esprit ludique
- Favoriser le vivre ensemble, l'harmonie des relations, la coopération et l'échange
- Proposer des découvertes pour ceux qui n'ont pas de pratique et pour les autres, élargir le champ de connaissance.

Afin de garantir la qualité des accueils proposés, l'ensemble de ces temps sont encadrés (annexe) par des directeurs des Temps périscolaires, titulaires du BPJEPS qui positionnés sur chaque groupe scolaire. Les équipes sont composées d'animateurs titulaires du BAFA. Les mêmes professionnels assurent les encadrements du mercredi sur les centres de

loisirs municipaux ce qui permet d'assurer une cohérence éducative dans les propositions. Ce sont donc des équipes relativement pérennes et formées, disposant de temps formations et de temps de préparations dédiés qui prennent en charge les enfants et mettent en place les relations avec les familles. L'équipe de directeurs (de même que les équipes d'animation) dispose de réunions d'informations et de régulation régulières qui permettant les échanges d'information sur les situations d'enfants, sur les types d'activités et sur toutes thématiques spécifiques aux accueils d'enfants. Ces équipes sont rattachées au service Éducation Enfance municipal qui est notamment chargé de coordonner le PEDT en lien avec les autres partenaires et autres dispositifs.

La présence du Programme de Réussite Éducative au sein du service Éducation Enfance facilite aussi la prise en charge de difficultés particulières pour les enfants du territoire Politique de la Ville (Thouars).

Cet ensemble professionnel, structuré apparaît comme une garantie et un atout pour la mise en œuvre du projet global.

Ces professionnels travaillent en partenariat avec les directeurs des écoles et instaurent autant que possible des actions permettant de partager les pratiques de chacun, de bien connaître les champs d'intervention respectifs. A cet effet, il sera recherché un dialogue autour des projets (projets d'écoles/projets des centres de loisirs).

Pour la présentation du projet, il convient de distinguer la proposition pour le mercredi qui avec le changement d'organisation de la semaine scolaire retrouve une place centrale, et les temps périscolaires des autres jours de la semaine.

A - LES ACCUEILS DU MERCREDI

La modification de l'organisation du temps scolaire a amené la Ville à revoir les propositions d'organisation des centres de loisirs sur le territoire pour répondre au besoin des familles.

208 places supplémentaires d'accueil pour le mercredi ont ainsi été créées et réparties sur le territoire avec une installation des centres de loisirs municipaux dans des écoles. Par ailleurs, le centre de santé Bagatelle ne souhaitant pas poursuivre son activité de centre de loisirs, la Ville a repris celle ci en gestion directe. Les accueils municipaux spécialisés ont été maintenus.

La structuration des centres de loisirs pour le mercredi est donc la suivante.

Les mercredis				Les vacances scolaires			
<i>CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX</i>							
Les petits potes de Lasserre maternelle Les petits potes de Curie maternelle Les petits potes de Gambetta maternelle Les potes de Curie élémentaire Les potes de Michelet élémentaire				Les petits potes de Curie maternelle Les potes de Curie élémentaire			
École multi sport				Vacances sportives			
<i>CENTRES DE LOISIRS ASSOCIATIFS</i>							
Association élémentaire	Ludiloisirs	maternelle	et	Association élémentaire	Ludiloisirs	maternelle	et
Association élémentaire	MIX-CITE	maternelle	et	Association élémentaire	MIX-CITE	maternelle	et

Il est à noter en outre que l'ensemble des structures qui proposaient des activités sportives ou culturelles ont adapté leur offre en la développant sur toute la journée du mercredi.

1/ Organisation du temps périscolaire du mercredi (maternelle et élémentaire)

Le mercredi les enfants sont accueillis dans les centres de loisirs soit sur la journée entière avec repas soit sur la demi journée matin ou après-midi avec repas. Le matin, un accueil échelonné est possible jusqu'à 9h ; il conviendra de vérifier si des accueils plus tardifs peuvent être intéressants à mettre en place pour mieux prendre en compte le rythme des enfants.

Le matin et l'après-midi sous forme de groupe les enfants ont le choix entre plusieurs activités collectives variées culturelles, sportives, artistiques, scientifiques...

L'amplitude horaire dédiée aux activités sur le mercredi permet de prendre son temps et d'approfondir.

Bien entendu, le rythme est différent selon que l'on s'adresse à des enfants de maternelle ou à des enfants d'élémentaire. En maternelle les activités sont beaucoup plus courtes, les temps rituels rythment la journée.

Le temps du repas et le temps libre qui l'accompagne (un peu avant et un peu après) sont des temps fort de socialisation et d'échanges informels qui permettent aux enfants de mieux se connaître, de mettre en place leur propre activité, d'évoluer seuls ou en groupe sous la surveillance bienveillante des adultes.

Un temps « dit de garderie » le matin et le soir permet aux parents qui en ont besoin de déposer leurs enfants tôt et de les récupérer plus tard.

Ces horaires (7h30 à 9h et 17h30 à 18h30) sont harmonisés avec les horaires de fin des accueils périscolaires sur la semaine afin de proposer aux familles les mêmes horaires sur l'ensemble de la semaine.

Par ailleurs, une attention particulière est portée aux propositions afin de prendre en considération l'installation du centre de loisirs dans une école. Les activités en extérieur sont favorisées.

Les enfants peuvent aussi être amenés à travailler sur des projets à plus long terme (petits parcours de découverte, de pratiques) mais cela doit s'harmoniser en fonction de leur rythme de fréquentation du mercredi.

Inscription et tarif : Les centres sont ouverts à tous les enfants en fonction des places disponibles. Un système de réservation par période a été mis en place, avec possibilité de réserver à la demi journée avec repas.

Un tarif en fonction du quotient familial a été instauré sur une structure identique au tarif des APS. (cf annexe)

2/ Mise en œuvre de la charte de qualité du plan mercredi

L'offre éducative proposée pour répondre aux objectifs du PEDT-Plan Mercredi s'inscrit très largement dans les attendus de la charte qualité du Plan Mercredi.

- **stabilité et permanences des équipes d'animations** : la direction des centres de loisirs est prise en charge par les directeurs-trices des temps périscolaires ainsi que par des animateurs qui interviennent aussi sur les temps périscolaires ; l'ensemble de ce personnel est rattaché au service Éducation Enfance. Ainsi de nombreux liens (connaissance des enfants, des familles, des locaux, des ressources du territoire, des dispositifs type PRE) existent et peuvent permettre une fluidité pour traiter des situations difficiles ou permettre tout simplement des échanges fructueux sur des expériences. Le regroupement des missions périscolaires garantit la stabilité des équipes, favorisent les synergies et permet la professionnalisation des personnels.

- complémentarité et cohérence éducative des différents temps de l'enfant

Depuis longtemps, l'action déployée en centres de loisirs souhaite venir en complémentarité des autres intervenants éducatifs que sont l'école et la famille. Des liens se sont développés à l'occasion de la mise en place des TAPageurs qui ont fait progresser la connaissance mutuelle des champs d'intervention. Les partenariats engagés dans la précédente période avec les équipes enseignantes devront se poursuivre et favoriser la complémentarité et la cohérence des projets d'école et des projets pédagogiques des accueils. De même, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires a conduit les différents intervenants du champ éducatif à mutualiser les locaux et celle-ci va devoir se poursuivre notamment pour écoles où sont installées les centres de loisirs.

- l'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

Les centres de loisirs sont ouverts à tous les enfants sans distinction. Un travail particulier de prise en considération des enfants en situation de handicap est mis en place avec la sensibilisation et la formation des directeurs. Une écoute bienveillante est donnée aux demandes spécifiques des familles afin de construire chaque fois que cela est possible un accueil. Là encore la collaboration entre les directeurs TPS, le service Éducation Enfance, les directeurs d'école et les AESH favorisent la mise en place d'accueil adapté. Un lien étroit avec le dispositif RECREAMIX soutenu par l'Agence régionale de la Santé qui œuvre à la mise en relation des familles avec les différents lieux d'accueil des enfants, a été établi.

Plusieurs outils d'information en direction des familles ont été développés (notamment sur le site internet de la ville et par le biais de flyer, du règlement intérieur, ...) (Cf Annexe).

Il conviendra de simplifier les démarches d'inscriptions, de renforcer cette information en développant l'information sur les activités sans toutefois tomber dans un système qui priverait de la possibilité de mettre en place des activités spontanées.

- développement de la mixité sociale

Les affectations dans les différents centres de loisirs ne se font pas en fonction de la domiciliation, il peut donc y avoir sur une même structure des enfants de territoires différents. Par ailleurs, les centres de loisirs sont ouverts à toutes les familles (pas de critère de sélection d'emploi par exemple) ce qui induit là encore une certaine mixité sociale, soutenue également par une politique tarifaire calculée en fonction des revenus.

Le Programme de Réussite Éducative et la connaissance fine des directeurs TPS du public enfant des écoles doivent permettre de connaître les enfants qui n'ont pas accès à des activités éducatives et dont les familles pourraient être sensibilisées à l'intérêt des centres de loisirs du mercredi.

- mise en valeur de la richesse des territoires

La découverte du territoire, de ses différentes ressources qu'elles soient culturelles, sportives, patrimoniales, naturelles est au coeur du projet des centres de loisirs. De nombreuses sorties peuvent être organisées dans des lieux à proximité des centres de loisirs. La connaissance de ces lieux par les plus jeunes favorise un accès plus facile et peut faire tomber certains à priori.

Des projets construits avec les structures culturelles et sportives du territoire permettront aux enfants fréquentant les centres de loisirs de bénéficier de propositions spécialisées et diversifiées.

- le développement d'activités éducatives de qualité

Les projets des centres de loisirs mettent en avant le libre choix des enfants pour participer à des activités éducatives pensées et conçues en amont par des animateurs formés et encadrés eux-mêmes par des directeurs diplômés et expérimentés. Ces activités sont diversifiées et sont réalisées de manière ludique ne donnant lieu à aucune évaluation ni jugement ou classement quelconque. La démarche de participation et de construction progressive est valorisée. Les enfants sont encouragés à terminer une activité commencée mais la finalité reste dans le processus qui mène à un résultat.

Les activités sont surtout support aux relations collectives, à la connaissance de soi et de l'autre, à la collaboration, au respect et à la place de chacun. Elles peuvent émerger des enfants ou des adultes.

La question de l'inscription de ces activités dans un cycle et de l'aboutissement dans une réalisation finale doit toujours s'interroger au regard des envies des enfants, de leur disponibilité à faire ; la production n'est pas une fin en soi ni l'assurance de la réussite d'une activité mais les processus mis en marche pour faire ensemble doivent requérir toute l'attention des adultes pour que tous les enfants puissent trouver une place, celle qui leur est propre, qui les fait grandir, mûrir, qui leur permet de respecter les règles du groupe tout en s'épanouissant.

B - LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DES JOURS SCOLAIRES (avant et après la classe, durant la pause méridienne)

Hormis la suppression des «TAPageurs » la structure des APS et de la pause méridienne est maintenue.

Organisation

Le retour à la semaine de 4 jours replace les accueils périscolaires dans la configuration d'avant la réforme : lieu d'accueil des enfants dont les parents travaillent et souhaitent un mode de garde. Les enfants peuvent être récupérés à n'importe quel moment.

Le temps du goûter y trouve une place importante, moment de convivialité, d'échanges, certainement mieux placé du point de vue du rythme des enfants que précédemment.

Au sein de ces accueils, une équipe d'animateurs proposent aux enfants de vivre ensemble un temps de détente, de découvertes d'activités variées et de projets collectifs.

Le matin avant la classe, durant la pause méridienne et le soir après la classe, les enfants ont accès librement à des espaces ludiques en autonomie ou en s'inscrivant à des activités.

Les ambiances et les propositions sont variables en fonction de la période, plus doux le matin et plus tonique en fin d'après-midi.

De l'expérience des TAPageurs, les équipes d'animateurs ont aussi conservé des propositions d'activités structurées qui seront proposées de temps en temps sous forme de cycle tout au long de l'année

C'est sur cette organisation décrite en A et B que se déploie le projet éducatif périscolaire réadapté (Cf annexe)

C - LES VACANCES SCOLAIRES

Organisation

Deux centres de loisirs municipaux (1 en maternelle et 1 en élémentaire) et un centre de loisirs à vocation sportive sont ouverts durant les vacances scolaires (à l'exception d'une semaine en décembre et du mois d'août pour les 2 premiers).

Pour les 2 premiers, durant ces périodes la notion de projet d'activité est plus prégnante car les durées de présence permettent de s'engager à plus long terme.

Les sorties diverses, prolongement des sorties des mercredi sont également très présentes.

Les activités proposées s'inscrivent dans le même esprit que celui du mercredi et la question du rythme des enfants soutient l'organisation des journées.

Là encore la présence à la direction, des directeurs des temps périscolaires doit permettre d'avoir une bonne connaissance des enfants, de repérer rapidement les organisations à modifier pour le bien être des enfants notamment ceux qui fréquentent beaucoup des accueils collectifs.

Celui à vocation sportive, comme son nom l'indique, organise ses activités autour du sport et de sa découverte. Les enfants sont presque toujours en extérieur sur les équipements sportifs qu'ils découvrent et utilisent. Cette proposition, différente, offre un choix intéressant et complémentaire pour des enfants séduits par une thématique précise.

5 – ÉVALUATION- COORDINATION - PILOTAGE

A - Evaluation

Compte tenu du fonctionnement satisfaisant et de l'implication des acteurs dans le suivi et l'évaluation du PEDT 2014, il a été décidé en réunion plénière de maintenir le groupe de concertation pour assurer un suivi et proposer des éventuels ajustements sur la durée du PEDT /plan mercredi. Il a ainsi été prévu que la première année de mise en œuvre du projet ferait l'objet d'un suivi spécifique visant à ajuster les organisations, à prévoir d'éventuels déploiements et à envisager des adaptations. L'année scolaire 2018 - 2019 est donc envisagée sous un angle expérimental.

Durant cette première année, il conviendra également de définir des indicateurs permettant l'évaluation du PEDT/mercredi à l'issue de la période des 3 ans.

B - Coordination

VILLE DE TALENCE

Noms et fonction des correspondants :

Mora Isabelle : Directrice Générale Adjointe des services, Direction Vie de La Cité

Bianco Dany : Responsable du Secteur Éducation Enfance coordinatrice PEDT

Fillatreau Laurent : Service Éducation responsable Enfance (périscolaire, centres de loisirs, sport scolaire)

Adresse : Hôtel de Ville , Rue du Professeur Arnoz - Talence

Tel : 05 56 84 78 33

Adresse électronique : imora@talence.fr, dbianco@talence.fr

C - Pilotage

Le Comité de Pilotage doit représenter les différents partenaires impliqués dans le projet en tenant compte des groupes déjà constitués. Il est ainsi envisagé la composition suivante :

- Monsieur le Maire
- 4 élus (l'adjoint à l'Enseignement, l'adjoint à la Culture, l'adjoint au Sport, l'adjoint aux centres de loisirs, 2 élus de l'opposition faisant parti du groupe de travail)
- 1 représentant de la CAF
- 1 représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la Jeunesse et des Sports
- l'inspecteur Éducation Nationale de circonscription et 2 directeurs d'écoles
- 5 représentants des parents d'élèves issus des groupes de concertation
- Les représentants des associations gestionnaires de centres de loisirs
- Les responsables municipaux : la Directrice générale adjointe des services en charge du Pôle Vie de la Cité, la responsable du secteur Éducation Enfance coordinatrice du PEDT, le responsable des accueils périscolaires, centres de loisirs et sport dans les écoles.
- Un représentant des DDEN du territoire de Talence (délégué départemental de l'Éducation Nationale)

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Projet éducatif périscolaire et centres de loisirs

Annexe 1/A: Qualification des équipes

Annexe 1 /B: Contenu des activités du mercredi

Annexe 2 : Effectifs des Accueils périscolaires juin 2018 :

Annexe 3 : Effectifs jeunes dans les Clubs Sportifs

Annexe 4 : Répartition par âge des élèves de l'école municipale de musique

Annexe 5 : Les interventions de la collectivité sur le temps scolaire

Annexe 6 : Grilles tarifaires 2018

Annexe 7 : Plaquette d'information et de présentation du projet en direction des familles

Annexe 8 : Effectifs et inscriptions Septembre 2018